Département de la HAUTE-SAVOIE Arrondissement de SAINT-JULIEN Commune de CHÊNEX

ARRETE N° 2024 10

ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION LORS DE TRAVAUX DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ROUTES DU JOIRA, MESALIERE, DES GRANGES, CHEZ VAUTHIER, EGLISE, VIGNOLLET, CHEMINS DU MONT, CHATEAU, CRULLY

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise FIBRE ELEC, en date du 23/01/2024, afin de réaliser les travaux de déploiement de la fibre optique Routes Du Joira, Mésalière, Des Granges, Chez Vauthier, Eglise, Vignollet, Chemins Du Mont, Château, Crully

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération et hors agglomération, effectués par l'entreprise FIBRE ELEC, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 29/01/2024 au 29/02/2024 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur les Routes Du Joira, Mésalière, Des Granges, Chez Vauthier, Eglise, Vignollet, Chemins Du Mont, Château, Crully, pour permettre la réalisation des travaux de déploiement de la fibre optique.

ARTICLE 2: Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- Empiètement sur la chaussée largueur de voie maintenue 5m

ARTICLE 3: La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise FIBRE ELEC.

ARTICLE 4: Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5: Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry;
- La police municipale pluricommunale du Vuache;
- L'entreprise FIBRE ELEC

Fait à Chênex, 25/01/2024

Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur	Particulier Service p	ublic Maître	d'œuvre ou conducteur d'opération 🔲	Entreprise 🖾
Nom: NoTO	daylaran ang ana ang ang ang ang ang ang ang a		m: JACQUES-Robert	TIP 4444 Hooff rath (dy tyr) yygg
Dénomination : Extra	e elec	Repré	senté par : Mn NOIR	
Adresse Numéro : 31	Extension:	Nom de la voie : :	Rue du Monta	7
			Pays: FORNCE	
			our le pays étranger :	
		@ pa	Man Lambs	**************************************
	de ivit de me mide m	Prén	om :	
			was a state of the	
47-11 M 180 Washington and American Company of the			1444-1859/1984-1987,4[18145-186-18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-	
Code postal	Localité:		Pays :	-64-64-3
Téléphone		ndiquez l'indicatif pr	our le pays étranger : ـــــــــــــــــــــــــــــــــــ	
Courriel:		@		**************************************
Localisation du site co	ncerné par la demande			
Adresse Numéro :	outier d'origine d'application :	Nom de la voie :	nt de Repère (PR) routier de fin d'applic	
Code postal 1243	LCLOLocalité:C.H.E.	NEX		*
Nature et date des trav	aux			
Permission de voirie ant Description des travaux	érieure: Oui Non	Si oui indiquer la n es MANA bàre (17	élérence: 19 hé par le SYP JÉSCAU Lorès baut	NE pour Jébit-).
Date prévue de début de	es travaux: 29 01	2026 DU	rée des travaux (en jours calendaires)	: _30
Réglementation souha	itée			
Durée de la réglementa Restriction sur section co			lébut de réglementation 2,9,0,1	12024
	Deux sens de circulati Sens des Points de R		Sens des Points de Repères (Pi ants Fermeture à la circulation	R) croissants
	Par feux tricolores	Manuellen	Basculement de circulation sur o	chaussée opposée
Neutralisation de la bande Suppression de voie	d'arrêt d'urgence (BAU) nombre de voie(s) supprim		nt sur chaussée 🗓 largeur de voie main	ntenue <u>5</u>

Intentityon de			
Circuler	Stationner		Dépasser
Véhicules légers	véhicules légers		véhicules légers
poids lourds	poids lourds		poids tourds
Vitesse limitée à : L km/h Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :			
		200000000000000000000000000000000000000	
Autres prescriptions :			

September 10 to 10			
La pose, le maintien ou le retrait de la s	ignalisation spécifique au	chantier sont	effectués par :
Le demandeur M Une entrepr Nom : LC 1/2 Dénomination : 1 bre elec	Prér	iom: "ZiBC	gres-Dotat
Adresse Numéro : 31 Extension	:	Rus C	in lowing
Code postal 3.5.2.3. C. Localité :	Tigores	Pays	: France
Téléphone 0.6 9.8 49.88	33 Indiquez l'indicatif	pour le pavs é	tranger:
Courriel: 30.000			
Pièces jointes à la demande			
Afin de faciliter la compréhension et l'inst	ruction du dossier, la demar	ide d'arrêté es	it accompagnée d'un dossier comprenant :
Une notice détaillée avec notamment l'			
	Plan des travaux 1/2		
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 0			Constitut de digitalisation
J'atteste de l'exactitude des informations fo	ournies 🗶		
Fait à : Le : 2,2 0,1 2,0,2	4		
Nom: NoTO Prénd	TACCOUST MAL	Oualité :	Genert

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux liberrés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

AT ____

	₩

